

Conférence interministérielle Santé publique

3 décembre 2020

Présents

Membres

○ Wouter Beke, Ministre (président de la CIM)	Gouvernement flamand
○ Christie Morreale, Ministre	Gouvernement wallon
○ Frank Vandenbroucke, Ministre + Ri De Ridder, conseiller	Gouvernement fédéral
○ Antonios Antoniadis, Ministre	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Bénédicte Linard, Ministre a dû quitter la réunion à 8h30 vu la nécessité de sa présence au Gouvernement de la FWB)	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Alain Maron, Ministre	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Pedro Facon	Commissariat Corona
○ Carole Schirvel	Commissariat Corona
○ Dirk Ramaekers	Commissariat Corona
○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, DG Soins de Santé Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

Invités

○ Isabelle Van der Brempt, cheffe de la cellule Soins aigus et chroniques, DGGS	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
○ Saskia Van Den Bogaert, Cheffe de cellule, soins de santé aigus et chroniques, DGGS	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
○ Xavier De Cuyper, Administrateur général	FAMPS
○ Christiaan Decoster, coordinateur de la cellule de crise du SPF Santé publique	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Excusé :

○ Valérie Glatigny, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
------------------------------	--

1. Avis pour l'opérationnalisation de la Stratégie de vaccination COVID-19 pour la Belgique : approbation chapitres 6 et 8

Le ministre Vandenbroucke remercie ses collègues d'avoir donné le temps de peaufiner ce dernier. Il évoque également la problématique du souhait éventuels de personnes qui souhaiteraient être vaccinées par un vaccin en particulier et non un autre ; il est important que l'on puisse de manière proactive réfléchir à ce problème.

Il fait part à ses collègues de la réunion qui s'est tenue hier entre les ministres de la santé de l'Union européenne : il a été formellement précisé que la date du 29 décembre n'était que la date à laquelle l'agence européenne des médicaments allait remettre une opinion quant à l'autorisation de l'utilisation du vaccins Pfizer. La Commission européenne aura par après quelques jours pour se décider.

Quant aux vaccins Moderna, l'opinion donnée par l'Agence européenne des médicaments est prévue pour le 12/1/2021. S'il s'avère effectivement que la Commission européenne pour le vaccin Pfizer donne son accord le 1^{er} ou le 2 janvier 2021, il faut prévoir un rétro planning très serré qui puisse nous permettre d'entamer les premières vaccinations au 5 janvier.

La ministre Morreale précise que, concernant le personnel soignant, il faut être très attentif quant à la formulation et la définition de ce personnel ; elle rappelle aussi que dans le cadre du « personnel et des soins » il faut également intégrer l'aide familiale.

De plus concernant la détermination des fonctions essentielles, elle propose de ne pas là fixer ce jour car il faut encore s'accorder sur la définition de ce que l'on peut entendre par fonctions essentielles. Quant au rétro planning évoqué par son collègue le ministre Vandembroucke, elle rappelle sa demande formulée lors de la CIM du 2 décembre quant à la possibilité d'avoir en annexe un calendrier prudentiel approximatif à laquelle les vaccins pourraient être disponibles. Une note plus précise sur le détail des achats et sur la répartition des compétences de chacune des entités à chacune des étapes de l'opération de la distribution du vaccin est également demandée.

Le Ministre Maron se dit peu satisfait de la séquence de communication qui a été menée à l'issue de la CIM de hier matin ; il apparaît dans les journaux que nous n'aurions pas pu nous mettre d'accord, ce qui est faux. Il faut donc toute la prudence requise lorsque la communication de cette présente conférence devrait être établie.

Revenant sur la date du 5 janvier comme annoncé dans certains médias, il s'interroge sur la possibilité de pouvoir disposer du matériel suffisant, non pas dans les prochaines semaines, mais pour la suite lorsque le nombre vaccins sera bien plus important et que l'on entamera une vaccination plus massive de la population : aura-t-on suffisamment de matériel sachant que ce marché est sous tension ? Il plaide donc pour être très prudent dès l'instant où l'on évoque une date précise d'initiation de l'administration d'un vaccin.

Relativement aux documents du commissaire Corona, le ministre Beke souhaite évoquer trois demandes :

- Outre les stagiaires, il demande que soient repris aussi volontaires et étudiants ;
- que soit aussi repris le personnel de l'enseignement dans la catégorie 6;
- le point 6.3 évoque la date du 5 janvier ; doit-on laisser le texte tel qu'il est où tenant compte des discussions qui ont lieu ce jour ?

La ministre Linard regrette la procédure de travail telle qu'elle a été décidée hier.

- Une nouvelle CIM a dû être organisée ce jour sans qu'il soit tenu compte des agendas ;
- il y a une date du 5 janvier apparaît comme date du début de la vaccination, en contradiction avec ce qui avait été convenu au sein de la CIM ;
- Un document ainsi qu'un point ont été transmis tard en soirée ; ce n'est pas très respectueux ;
- Elle est d'accord avec sa collègue, la ministre Morreale en ce qui concerne la discussion sur l'interprétation des fonctions essentielles, qui peut aussi être reportée ;
- enfin elle demande, pour le deuxième point de l'agenda, que la Région wallonne, vu que celle-ci est également compétente en matière de vaccination, soit repris dans le projet d'arrêté royal (article 6).

Le ministre Vandembroucke comprend la frustration et l'incompréhension de son collègue le ministre Maron sur l'interprétation erronée qui a été faite du report de la réunion Il plaide également pour que l'on soit très prudent dans la détermination des professions essentielles. Il s'interroge sur l'opportunité de reprendre effectivement cette discussion à un moment ultérieur.

Dirk Ramaekers précise que, s'agissant de la définition des personnels de soins, le plus grand soin a maintenant été apporté quant aux termes corrects tels que repris dans les législations. Il rappelle que les stagiaires en formation sont traités sur un pied d'égalité avec leurs collègues déjà porteur de leur diplôme. Concernant les groupes prioritaires, il rappelle que la Task Force a seulement initié les travaux et que certains éclaircissements doivent encore être faits.

Le Commissariat précise que, ce jour, la Task force, avec l'AFMPS et les entités fédérées se réunissent autour de la problématique de l'opérationnalisation sur le terrain, avec les professionnels de santé, les hôpitaux, les maisons de repos, afin qu'un rétroplanning puisse être établi et que l'on soit prêt lorsque les premières livraisons de vaccins seront effectives.

Lors de cette phase préparatoire, les points critiques seront examinés et la synthèse de ces résultats devra pouvoir être discuté lors de la réunion préparatoire prochaine.

Dans ce cadre, il indique que chaque entité doit apporter sa contribution afin que cette synthèse soit possible.

Xavier De Cuyper indique que le 29/12 ne doit pas être vu de manière trop stricte. Il note que les experts belges participent également aux débats au niveau de l'UE et de l'EMA. Il leur a été clairement demandé de ne pas donner d'autorisation pour la commercialisation d'un vaccin tant que toutes les questions n'auraient pas reçu une réponse satisfaisante.

Quant au candidat-vaccin Moderna, c'est plus précis : 50.000 doses dans le courant du mois de janvier 2021.

La disponibilité du matériel de vaccination ne pose aucun problème (les chiffres exacts sont indiqués dans la note).

La ministre Morreale rappelle que l'étape initiale, avant de parler d'organisation pratique, est de bien déterminer qui fait quoi à quel niveau de pouvoir. Un planning des différentes étapes du processus, précisant pour chacune qui en la compétence est indispensable ; de plus, elle veut avoir toutes les garanties que le matériel nécessaire est bien pris en charge par l'autorité fédérale. Enfin, en termes de timing, il faut être attentif à l'information qui sera donnée dans les prochains jours au personnel des hôpitaux, aux résidents : quid également si la moitié des membres de personnel refuse de se faire vacciner ?

Le ministre Antoniadis soutient l'idée de sa collègue la ministre Morreale sur la nécessité de disposer d'un tableau reprenant, pour chaque étape, les missions par niveau de compétence; concernant les achats de gros congélateurs, est-ce de la compétence des entités ? Du fédéral ? Enfin, s'agissant de la transmission de bases de données entre le fédéral et les entités fédérées, il rappelle qu'un cadre juridique est nécessaire.

Le ministre Maron précise qu'il faut être clair sur l'aspect opérationnel : l'idéal serait de disposer d'un tableau évolutif reprenant d'une part le nombre de doses dont l'on disposera à un moment

« T » par rapport au public que l'on compte vacciner avec ce nombre, et suivre s'il y a correspondance ou non.

Le ministre Maron indique qu'il faut être clair sur l'aspect opérationnel : l'idéal serait d'avoir un tableau d'évolution indiquant d'une part le nombre de doses qui sera disponible à un moment "T" et de les comparer avec les nombres prévus dans les groupes cibles.

Le ministre Vandembroucke rappelle, que, dans le document à disposition des membres, quelques chiffres, sont repris (phase 1A, possibilité de vaccination de 340.000 personnes en janvier, 210.000 à partir de février, 620.000 à partir de mars), mais que ces chiffres sont susceptibles d'être modifiés. Il faut donc être précis en termes de communication, y compris sur le principe que le calendrier pourrait être sujet à des adaptations. Il souligne également l'importance de la fermeté des experts belges en ce qui concerne la nécessité de répondre à toutes les questions avant que la Belgique ne puisse donner son approbation sur les vaccins.

Dirk Ramaekers précise que l'on dispose déjà des grandes lignes relatives à la problématique de la distribution, mais que des éléments plus concrets, comme les points opérationnels, le suivi etc doivent encore être finalisés.

La ministre Morreale demande, en termes de répartition de compétences, si le principe est bien que le niveau de compétence vaccine les groupes cibles dont elle s'occupe ; dans ce cadre, la première ligne (métier Inami) est-elle vaccinée par le niveau fédéral ? Quid de l'armée ? Les entités ne disposent pas de fichiers à ce niveau.

Ri de Ridder rappelle la décision du 18/11 (*l'administration est organisée, de préférence, de manière collective par les entités fédérées*).

Le Commissaire P Facon rappelle que, s'agissant des hôpitaux, maisons de repos...l'organisation de la vaccination revient aux entités fédérées : l'achat, la gestion des dépôts, le stockage, la distribution vers les hôpitaux, cela relève du fédéral.

La Ministre Morreale s'inquiète également des listes de fichiers des professionnels de santé qui ne sont pas toujours à jour, comme cela a été le cas lorsqu'il a été question des équipements de protection). Le ministre Vandembroucke rappelle qu'afin que les entités puissent exercer leurs compétences, ils doivent disposer des informations nécessaires pour pouvoir les exercer et qu'à ce titre, le fédéral a une certaine responsabilité ; la coordination en cette matière revient à la Task Force.

Le ministre Maron attire l'attention sur le fait que certains responsables de stocks dans les hôpitaux, soit, ne sont pas informés, soit ne seraient pas d'accord sur le fait de devoir gérer un stock de vaccins au sein de leur pharmacie. De plus, suite aux commentaires émis, il lui semble que deux logiques d'organisation de la vaccination se fasse jour, à savoir une logique par tranche d'âge d'une part et une logique sectorielle d'autre part. Il demande de la clarté à ce niveau.



Le ministre Beke propose de supprimer les groupes cibles 6 et 7 ; si les groupes cibles doivent être maintenus pour le moment, le personnel de l'enseignement doit être ajouté à ces priorités pour la Flandre. Sur la question des bénévoles dans les maisons de repos, groupe peu nombreux, il demande qu'ils soient inclus dans la phase 2.

Enfin, il demande une communication attentive sur la date de début de la vaccination, compte tenu des nombreux éléments incertains. Il demande également que les experts fassent preuve de cette prudence.

Le ministre Vandenbroucke se dit d'accord avec l'idée de reprendre les volontaires des maisons de repos mais souhaite élargir le concept à « volontaires dans les settings résidentiels ».

CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

1. La CIM est d'accord avec les chapitres 6 et 8 de la note, sous réserve de la suppression des groupes prioritaires 6 et 7. Ils seront remplacés par "personnes exerçant des fonctions sociales et/ou économiques selon des critères à définir". La CIM prend note des autres parties de la note et ne fait aucun commentaire.

2. Dispositions réglementaires et travaux ultérieurs en matière de cadre juridique enregistrement vaccin COVID-19

CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

2. Le dossier est approuvé.

3. Communication

Une conférence de presse sera organisée suite à la CIM sur la vaccination COVID-19.